

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-206 du 13 Juillet 1987

portant inscription de Magistrats au  
Tableau d'Avancement au titre des années  
1982, 1983, 1984 et 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU la loi N° 86-013 du 26 Février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat,
- WU la loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise,
- WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- WU le décret N° 59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié,
- WU le décret N° 80-34 du 11 Février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin pour compter du 1er Janvier 1980
- WU les Différents actes administratifs relatifs à la situation administrative des intéressés,
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, après avis de la Commission d'Avancement des Magistrats en sa séance du 9 Janvier 1986 et de celui du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses séances des 8, 15 et 22 Décembre 1986,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Juin 1987,

DECRETE :

Article 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 178 de la Loi N° 86-013 du 26 Février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat, les Magistrats dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement aux grades ci-dessous indiqués au titre des années ci-après :

.../...

ANNEE 1982

1°/ Pour le Grade Intermédiaire de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 5 : A 1 - 5

- Jean COCO

ANNEE 1983

2°/ Pour le Grade Terminal Exceptionnel de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 11 : A1 - 11

- Pierre EHOUMI

3°/ Pour le Grade Hors Classe de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 12 : A 1 - 12

- Alexandre DURAND

- Elisabeth EKUE épouse POGNON

ANNEE 1984

4°/ Pour le Grade Intermédiaire de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 5 : A 1 - 5

- Cyprien François BOCO

- Jean Baptiste MONSI

- Bachir BAKARY

- Alexis ATIIOUKPE.

Pour le Grade Terminal Normal de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 8 : A 1 - 8

- Joseph A. AMOUZOUN

- Samuel DOSSOU

- Constant MARTIN'S.

Pour le Grade Terminal Exceptionnel de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 11 : A 1 - 11

- Henri AMOUSSOU-KPAKPA

- Maxime V. P. TCHEDJI

- Joseph H. GNONLONFOUN

- Samuel G. DEGBEGNI.

.../...

ANNEE 1985

n Pour le Grade Intermédiaire de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 5 : A 1 - 5

- Salomon DEGLA
- Félicité Rita SODJIEDO
- Joséphine OKRY épouse LAWIN
- Jeanne Agnès AYADOKOUN
- Marcelline A. GBEHA épouse AFOUDA
- Gilbert C. AHOUANDJINOU
- René Louis KEKE
- Jérôme O. ASSOGBA
- Bruno LEKE.

Pour le Grade Terminal Normal de la Catégorie A  
Echelle 1 Echelon 8 : A 1 - 8

- Paul AGOLI-AGBO
- Pascal M. AHOUANGONOU
- Lucien SEBO.

Article 2.- Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré , publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 Juillet 1987

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Le Ministre de la Justice, Chargé de  
l'Inspection des Entreprises Publiques  
et Semi-Publiques,



Barnabé BIDOUZO



Saliou ABOUDOU

Ampliatiions ; PR 8 SA/CC 4 SGCEN 4 SPD 1 MJIEPSP ET SA DAFA 30 AUTRES  
MINISTERES 13 DPE-DGAJL-INSAE-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 3 DGPE/MTAS  
1 DCCT-GDE CHANC-ONEPI 3 DSIIV 2 DB-DCOF 4 6TRESOR-DI 8 CSM 27 BCP 1  
JORPB 1 INTERESSES 27.-